



Collège Auguste DEDE

Boulevard Dr Edmond LAMA - Lieu-dit « Moulin à vent »
BP 87020 - 97307 CAYENNE CEDEX
Tél : 05.94.25.51.51
Email : ce.9730179q@ac-guyane.fr

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Année-scolaire 2024-2025

CASIER N°

❖ 1^{er} TRIMESTRE (SEPTEMBRE A DECEMBRE 2024)

Votre enfant est nouvel élève dans l'établissement, joindre une photo pour créer sa carte de cantine.

<u>ELEVE :</u> Nom: Prénoms : Classe : <input type="checkbox"/> Allergie alimentaire (précisez lequel) : <input type="checkbox"/> Intolérance alimentaires (précisez lequel) : PAI : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<u>REPRESENTANT LEGAL :</u> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère Nom et Prénom : Adresse complète : Code postale et ville : Tél. fixe : Tél. portable : Email :
--	---

👉 Le paiement de la cantine s'effectuera dès réception de la facture sur votre boîte de messagerie soit en espèce ou par chèque au collège soit par virement.

➤ 3 forfaits selon l'emploi du temps :

- Forfait 4 jours : 183.60 € lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Forfait 3 jours : 140.40 € lundi mardi jeudi vendredi
- Forfait 2 jours : 93.60 € lundi mardi jeudi vendredi

**L'élève est inscrit uniquement les jours où il a cours l'après-midi.
Le forfait ne prend pas en compte les semaines A et B de l'emploi du temps.**

J'ai pris connaissance des informations concernant le service de demi-pension.

Date et signature du représentant légal

INFORMATION RESTAURATION SCOLAIRE

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la demi-pension du collège Auguste DEDE en début d'année scolaire, vous devez prendre connaissance des informations ci-dessous et remplir la fiche d'inscriptions jointe.

La fiche d'inscription est à déposer à la gestion ou dans la boîte aux lettres disponible devant le bureau de gestion.

Toute fiche d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte

PAIEMENT

Le paiement de la demi-pension de chaque trimestre doit être effectué dès réception de la facture sur votre boîte email soit en espèce ou par chèque au collège, soit par virement.

- 1^{ère} facture pour la période de septembre à décembre (1^{er} trimestre) ;
- 2^{ème} facture pour la période de janvier à mars (2^{ème} trimestre) ;
- 3^{ème} trimestre pour la période d'avril à juin (3^{ème} trimestre).

✚ L'inscription à la demi-pension se fait par trimestre. **Tout changement de forfait ou de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre sur demande écrite et signée par les parents qui sera adressée au service de gestion.**

✚ En cas de difficulté financière, vous pouvez vous rapprocher de l'assistante sociale afin d'examiner l'aide financière que l'établissement peut vous octroyer.

Vous devez vous acquitter du paiement de la cantine avant toute inscription pour les trimestres suivants.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

✚ Le service de cantine du collège fonctionne sous forme de self. L'accès à la demi-pension est informatisé et nécessite une carte de cantine. Cette carte est nominative et personnelle, valable pendant toute la scolarité au collège. Cette carte est gratuite aux nouveaux élèves. L'élève ne devra en aucun cas oublier sa carte de cantine. En cas d'oubli, il devra passer en dernière file.

✚ En cas de perte ou de destruction, l'élève devra acheter une nouvelle carte au service de gestion au prix de 10.00 € et se munir d'une photo.

CAS PARTICULIER

✚ Les élèves concernés par un dispositif relais seront inscrits au ticket. Toutefois, il appartient au représentant légal de transmettre la demande par courrier à l'attention de Madame la secrétaire générale.

Service de gestion.